

Liberté. Égalité, Fraternité



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

**Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP)
Office National du Partenariat en Éducation (ONAPE)**

Créé par la loi du 19 novembre 2007
Financement : Trésor Public

**Termes de référence pour la réalisation d'une enquête sur
la fonction enseignante : Etre enseignant/e en Haïti**

**Pétion-Ville, Haïti
Novembre 2016**

Termes de référence (TDR)

I. Information générale sur le poste

Titre du poste : réalisation d'une enquête sur la fonction enseignante : Etre enseignant/e en Haïti

Lieu d'affectation : ONAPÉ

Type de contrat : Contrat national à durée déterminée

II. Contexte et justification

L'organisation du système éducatif haïtien, son fonctionnement, ses rapports avec l'environnement économique, social et politique, la part énorme des initiatives privées ou non étatiques dans l'offre d'éducation et le devoir de l'État de garantir à la société des services éducatifs de qualité pour éviter d'hypothéquer l'avenir de celle-ci et celui des personnes qui en bénéficient, a conduit les pouvoirs publics à créer un organisme fédérateur autour du MENFP et des acteurs, qui est l'office National du Partenariat en Éducation, l'ONAPÉ.

Du point de vue de sa mission, l'ONAPÉ (art. 4 de la Loi portant création de l'Office) est à la fois un espace de concertation et d'échanges entre le Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle et les Partenaires non publics du secteur éducatif haïtien, et un organe de gestion du partenariat public et non public en éducation. Il a pour mission essentielle de favoriser la participation réelle du réseau non public à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et programmes de Développement de l'Éducation en Haïti. En d'autres termes, le législateur haïtien et le politique ont pris la salutaire décision de créer un Office en tant que pôle d'intelligence du système éducatif.

Dans la droite ligne de la Loi l'ayant créé, le 19 novembre 2007, l'Office, au cours de la première année de son fonctionnement, privilégie des actions structurantes ou *restructurantes* favorables au développement et à l'établissement de partenariat public/privé (PPP) respectueux des principes de gouvernance, de régulation et de services de qualité.

C'est dans ce cadre que la Direction Générale de l'ONAPÉ, en appui au Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle, décide de recruter un-e Consultant-e national pour la conduite d'une enquête sur la fonction enseignante.

III. Objectif général de la Consultation

La fonction enseignante dans l'ensemble des écoles d'Haïti est loin d'être une préoccupation nationale. Cette réalité profondément insérée dans notre société n'a jamais été l'objet d'étude sérieuse. Les autorités éducatives ont toujours la mauvaise habitude de se bander les yeux sur les problèmes vécus par le personnel enseignant, les cadres scolaires des secteurs public/privé, sans susciter une vaste réflexion sur les orientations et recommandations concrètes susceptibles à la fois d'améliorer la profession d'enseignant et la qualité de l'éducation. Le public ne sait pas trop sur ce qui se passe dans le secteur éducatif ni la manière dont se concrétise le travail des enseignants : la façon dont ils réalisent l'acte d'enseigner, leurs besoins et leurs

demandes. Dans cette optique, l'objectif général de cette consultation est d'enquêter sur la fonction enseignante dans sa globalité.

3.1. Objectifs spécifiques de la Consultation

- 1 Montrer comment on devient enseignant en Haïti (politique de recrutement) ;
- 2 Analyser le processus de la formation initiale des enseignants ;
- 3 Identifier et analyser les dispositifs de formation continue des enseignants ;
- 4 Montrer comment se réalise la formation en cours d'emploi des enseignants ;
- 5 Identifier les mécanismes d'accompagnement des enseignants ;
- 6 Faire ressortir les pratiques pédagogiques utilisées par les enseignants ;
- 7 Indiquer comment l'enseignant utilise les manuels scolaires ;
- 8 Jeter un regard attentif sur la disponibilité et l'usage des supports didactiques ;
- 9 Analyser la disponibilité et l'usage des matériels pédagogiques ;
- 10 Montrer comment l'enseignant utilise :
 - les programmes ;
 - les méthodes d'enseignement ;
 - les méthodes d'évaluation.

- 11 Analyser la condition de travail de l'enseignant :
 - son salaire et ses prestations ;
 - son Statut précaire ;
 - le retard dans le paiement ;
 - le recours aux usuriers ;
 - le plan de carrière ;
 - le mode de recrutement des enseignants ;
 - la qualité de la formation académique et pédagogique des enseignants ;
 - sa situation matérielle et sociale ;
 - les traitements réservés ;
 - son profil ;
 - ses droits et devoirs ;
 - sa position sociale ;
 - les crédits de formation accordés ;
 - la perception du métier ;
 - les enseignants improvisés.

- 12 Présenter un rapport préliminaire de la consultation ;

- 13 Faire une présentation publique des résultats de la consultation ;

- 14 Présenter un document des résultats de la consultation comme rapport final à la suite de la prise en charge des remarques.

IV. Résultats attendus

- 1 Le processus de la formation initiale est questionné ;
- 2 Le processus de la formation continue est questionné ;
- 3 Le processus de la formation en cours d'emploi est questionné ;
- 4 Montrer comment l'enseignant réalise l'acte d'enseigner ;

- 5 Les effectifs dans les classes sont questionnés ;
- 6 Les pratiques pédagogiques utilisées par les enseignants sont ressorties ;
- 7 La façon dont l'enseignant utilise les manuels scolaires est montrée ;
- 8 La disponibilité et l'usage des supports didactiques en salles de classe sont questionnés ;
- 9 La disponibilité et l'usage des matériels pédagogiques en salles de classe sont questionnés ;
- 10 La façon dont l'enseignant utilise ces programmes et méthodes est montrée, à savoir :
 - Les programmes du MENFP
 - Les méthodes d'enseignement
 - Les méthodes d'évaluation
- 11 L'impact de la déperdition scolaire sur le travail de l'enseignant est analysé
- 12 La condition de travail de l'enseignant est analysée, à savoir :
 - Son salaire et ses prestations ;
 - Sa précarité ;
 - Son Statut précaire ;
 - Le retard dans le paiement ;
 - Le recours aux usuriers ;
 - Le plan de carrière ;
 - Le mode de recrutement des enseignants ;
 - La qualité de la formation académique et pédagogique des enseignants ;
 - Sa situation matérielle et sociale ;
 - Les traitements réservés ;
 - Son profil ;
 - Ses droits et devoirs ;
 - Sa position sociale ;
 - Les crédits de formation accordés ;
 - La perception du métier ;
 - Les enseignants improvisés.
- 13 Un rapport préliminaire de la consultation est présenté ;
- 14 Une présentation publique des résultats de la consultation est faite ;
- 15 Un document des résultats de la consultation comme rapport final à la suite de la prise en charge des remarques est présenté.

V. Stratégie de réalisation et critères de sélection

L'étude portant sur l'analyse de la fonction enseignante en Haïti sera réalisée par un-e Consultant-e national selon les critères de sélection suivants :

- Maîtrise de type scientifique ou Doctorat en Politique éducative, en sociologie ou sociologie de l'éducation, relations industrielles, en ingénierie de la formation ou tout autre domaine connexe.
- Un Curriculum de recherche scientifique pertinent ;
- Connaissance du secteur de l'éducation et du partenariat en éducation ;
- Un maximum de 5 ans d'expérience pertinente reliée à la conduite d'étude de large spectre ;

- Excellentes aptitudes dans l'analyse et la synthèse d'information provenant de multiples sources de données ;
- Maîtrise des logiciels de traitement de données quantitatives et qualitatives en éducation ;
- Soumission d'un exemple d'études ;
- Présentation d'une proposition technique ;
- Présentation d'une proposition financière.

VI. Durée de la consultation et niveau d'effort

La durée de la consultation est de 90 jours ouvrables à compter de la signature du contrat. La consultation se déroulera à l'intérieur du temps scolaire, en particulier pendant le fonctionnement des écoles en dehors des jours de congé. La consultation se fera sous la supervision du Directeur Général de l'ONAPE ou tout autre cadre désigné à cet effet.

VII. Dossier de candidature

Les consultant-e-s intéressés envoient leurs propositions technique et financière sous deux enveloppes distinctes cachetées et placées dans une grande enveloppe, adressées à M. Délima PIERRE, Directeur Général de l'ONAPÉ, 104, angle Rues Lambert et St. Surin, Juvénat, Pétion-Ville, HT6140, Haïti.

Les plis doivent porter la mention « *candidature pour l'étude portant sur l'analyse de la fonction enseignante en Haïti* »